



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 05 décembre 2022

Délibération n° 8-28-2022

Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 11

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-deux, le 05 décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Sabrina BECHET, Pascal DIDTSCH, Sylvie GUERRAND, Thérèse FICHET-GIRARD, Elisabeth ERARD, Nora MAGNAN, Brigitte MARY, Gérard DUBUCHE.

Excusé : Jérôme VARANGLE.

Absents : Camille DAEL, Guillaume WIENER, Sébastien LERAT, Colette GENET.

Date de la convocation : 29 novembre 2022

Objet :

RESIDENCE AUTONOMIE

ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR

Exposé des motifs :

Madame la Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que le fonctionnement de la Résidence Autonomie Lyliane Carpentier nécessite l'actualisation du règlement intérieur. Règlement ayant pour objectif de définir les obligations respectives des deux parties (Bailleur-Locataire).

Il est donc donné lecture du nouveau projet de règlement intérieur qui pourrait être mis en place.

Après lecture du document, les membres du Conseil d'Administration sont invités à se prononcer.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration considérant que le projet soumis à leur approbation est conforme au mode de fonctionnement envisagé et que celui-ci n'appelle aucune observation particulière de leur part.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité,

- **ABROGE** la délibération du 11 septembre 1992,
- **ACCEPTE** le nouveau règlement intérieur de la Résidence Autonomie Lyliane Carpentier tel qu'il est présenté qui annule et remplace le précédent,
- **AUTORISE** La Présidente à procéder à sa signature.
- **CHARGE** le Directeur de la Résidence Autonomie de sa mise en œuvre.

Pour copie certifiée conforme
La Présidente du CCAS
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER

